

MAIRIE d'OPIO

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'OPIO soussigné,

Atteste que l'arrêté d'enquête publique du projet de désaffectation de trois chemins ruraux dans le secteur des Bruisses du 30/05/2022 a fait l'objet d'un affichage en Mairie et sur le site des chemins ruraux désaffectés à partir du 3 juin 2022.

Fait à Opio, le 7 juillet 2022 pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire

Thierry OCCELLI